



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 14-2018 - Séance du 7 mai 2018 - Orale

Places de recharge pour véhicules électriques

Madame la présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au vu de la croissance du nombre de véhicules électriques, la municipalité a pris la décision, début 2017, de faire installer une borne de recharge à l'axe de deux places, sur le parking situé au croisement de la route des Arenays et du sentier Derrière-le-Four.

Une convention de financement complet a été signée, le 8 septembre 2017, avec l'entreprise Green Motion, qui travaille en partenariat avec la Romande Energie.

Les places de recharge sont opérationnelles depuis le début du mois d'avril 2018. La signalisation et les marquages seront prochainement adaptés.

Ces deux places, destinées exclusivement à la recharge des véhicules électriques, sont soumises au même régime de stationnement que les autres places situées dans cette zone.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

Le secrétaire

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 23 avril 2018

M. George, municipal délégué,e
Copie au bureau du conseil communal